

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

HELION ACTIONS PROACTIF Fonds Commun de Placement

Régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué
par la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001
Agrément du CMF N°41-2010 du 3 novembre 2010

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts d'HELION ACTIONS PROACTIF aura lieu à partir du **vendredi 31 décembre 2010.**

«HELION ACTIONS PROACTIF» présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: HELION ACTIONS PROACTIF
Siège social	: 17, Rue du Liberia - 1002 Tunis
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement
Type	: Mixte
Objet Social	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres
Législation applicable	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Montant des fonds	: 100.000 dinars divisés en 1000 parts de 100 dinars chacune
Date d'agrément	: Agrément du N°41-2010 du 3 novembre 2010
Promoteur	: Héliion Capital et la BIAT
Gestionnaire	: Héliion Capital
Dépositaire	: la BIAT
Distributeurs	: Héliion Capital

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription est égal à celui la valeur liquidative. (pas de droits d'entrée)
Le prix de rachat est égal à celui la valeur liquidative minoré d'un droit de sortie qui se détaille comme suit :

- 1% si le rachat des parts a lieu avant 6 mois à compter de la date de souscription
- 0,5% si le rachat a lieu entre 6 mois et un an à compter de la date de souscription

Pour plus d'informations sur « HELION ACTIONS PROACTIF», un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 29 novembre 2010, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.